



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Réunion

AACC **Mémento**
OUTRE-MER

Sainte-Marie, vendredi 22 mars 2019

Règlement du concours : Medef Business Awards 2019 (#MBA2019) Les trophées des entrepreneurs de La Réunion

Objectifs et organisation

Les Trophées MBA ont pour objectifs d'encourager et valoriser les entreprises ou associations de La Réunion sur une thématique définie annuellement en fonction des attentes exprimées par les entreprises/associations sur le terrain. Cette année, la thématique vise à récompenser les entreprises/associations qui ont réussi à mettre en place une démarche globale de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dont le périmètre est défini par 3 des 5 piliers identifiés dans le cadre du premier label RSE local, « Efficience » : Qualité de vie au travail, Attractivité et ancrage territorial et Progrès environnemental.

Les candidatures sont ouvertes du **lundi 25 mars 2019 à 12h00 jusqu'au vendredi 24 mai 2019 à 12h00**.

Le jury se réunira le lundi 10 juin 2019 pour désigner 5 lauréats. Les entrepreneurs ou représentants d'associations lauréats recevront un trophée le Jeudi 27 juin 2019 à l'occasion de l'assemblée générale du MEDEF Réunion.

Organisateur

Les MBA sont organisés par le MEDEF Réunion, 30, rue André Lardy 97438 Sainte-Marie 02.62.20.01.30

Entreprises concernées

Toute entreprise ou association, quelle que soit sa taille, son secteur d'activité peut candidater. Ne peuvent pas concourir les entreprises ou associations dont font partie les membres du jury ainsi que les membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux au premier degré).

Les catégories

Les entreprises ou associations concourent pour une distinction valorisant leurs actions dans le cadre de leur démarche globale de RSE.

- 4 trophées seront décernés selon l'effectif des entreprises/associations :
 - « moins de 10 salariés »
 - « de 10 à 19 salariés »
 - « de 20 à 49 salariés »
 - « 50 salariés et + »
- Un trophée récompensera le coup de cœur du jury.

Modalités de participation

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.medef-reunion.com à partir du **lundi 25 mars 2019 à 12h00 et jusqu'au vendredi 24 mai 2019 à 12h00**.

Les dossiers de candidature devront être retournés par mail à tropheemba@medef-reunion.com **avant le Vendredi 24 mai à 16h**.

Les entrepreneurs ou représentants d'associations sont invités à remplir ce dossier et à motiver leurs réponses à l'aide de documents appuyant celles-ci. Le détail des documents attendus est décrit dans le dossier de candidature.

Confidentialité

Les membres du jury et les personnes ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre des MBA, s'engagent à garder confidentielles les informations sensibles communiquées par les entreprises ou associations.

Jury

Pour cette 2^{ème} édition, le jury sera composé d'experts et de représentants d'entreprise ou associations en charge des questions liées à la RSE. Le jury sera co-présidé par le président du MEDEF Réunion et le président de la commission Energie et développement durable. **Le jury se tiendra le Lundi 10 Juin** et désignera les 5 lauréats 2019 à l'aide de critères basés sur le « label Efficience ». La notation tiendra compte des documents justifiant et complétant les réponses. Tout dossier incomplet, illisible, ou reçu après la date et l'heure limite sera considéré comme nul.

Droit à l'image

Tout candidat autorise le MEDEF Réunion et le Mémento à utiliser son image sur les divers supports de communication (réseaux sociaux, site internet, articles presse...)

Engagement moral

Le fait d'adresser un dossier de participation implique, de la part des candidats, l'acceptation pure et simple du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats qui ne peuvent donner lieu à contestation, le jury étant souverain et n'ayant pas à motiver sa décision. Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables de l'éventuelle interruption de l'appel à candidature, pour quelque cause que ce soit. Les candidats s'interdisent d'élever toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.

Remise des prix

Les lauréats seront conviés le Jeudi 27 juin à l'occasion de l'Assemblée Générale du MEDEF Réunion. Un trophée leur sera remis lors de la cérémonie. Ils seront ensuite conviés à partager leur expérience avec des experts et chefs d'entreprise le Vendredi 28 juin au matin.